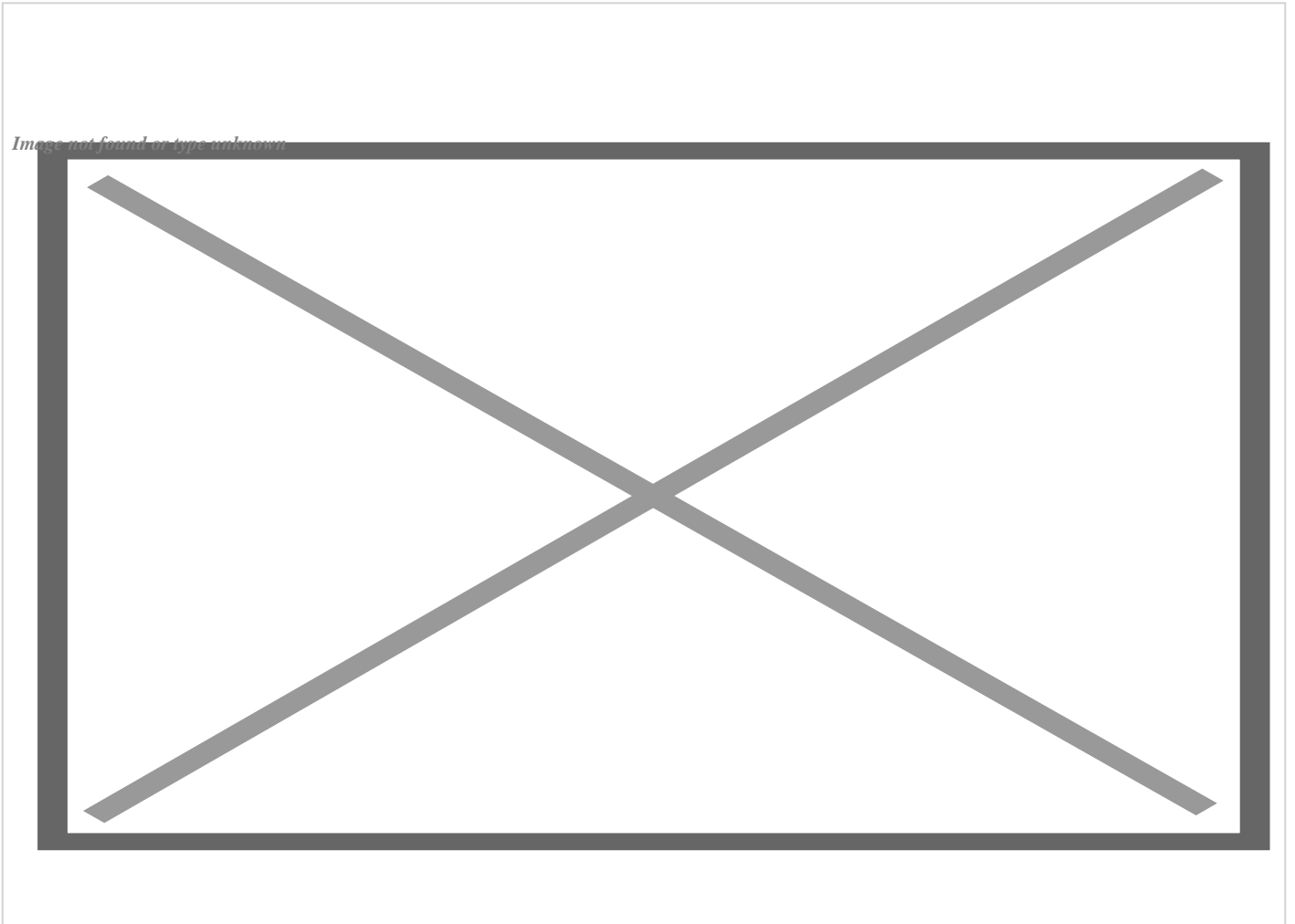


La présidente du Sénat Bolivien critique l'attitude du gouvernement de facto



1er septembre (RHC)- La présidente du Sénat de la Bolivie, Eva Copa, a critiqué la décision du gouvernement de facto de rejeter la promulgation de lois approuvées au préalable par le parlement.

Eva Copa a remis personnellement les trois lois approuvées la semaine dernière au sein de l'Assemblée Législative Plurinationale, ALP, pour leur publication dans le journal officiel face au rejet du Ministère de la présidence, a diffusé la page web du Sénat.

Les fonctionnaires ont signalé dans un premier moment que les documents devaient être présentées au nom de Jeanine Añez, qui préside le gouvernement de facto, a dénoncé la parlementaire bolivienne.

La représentante du Mouvement vers le Socialisme a signalé : « Ils violent la Constitution dont l'article 164 stipule que la loi promulguée sera publiée dans le Journal Officiel de façon immédiate.

Les lois approuvées sont celles du bail, du don volontaire de plasma dans le traitement du Covid-19 et une autre concernant le secteur privé dans la santé face à la pandémie.

L'AP a promulgué ces lois face à la passivité et l'inaction d'Añez qui ne les a pas diffusées dans le délai de 10 jours fixé par la Constitution, a souligné la leader parlementaire.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/232855-la-presidente-du-senat-bolivien-critique-lattitude-du-gouvernement-de-facto>



Radio Habana Cuba